

## RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE LA PISCINE ET RÉUTILISATION

PORTEUR DE L'ACTION :  
Mairie de Saint-Médard-de-Guizières



SAINT MÉDARD  
DE GUIZIÈRES

### EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF ?

La mairie de Saint-Médard-de-Guizières (33) possède une piscine municipale, qui est en activité durant les mois de juillet et août. Chaque année, lors de la vidange en septembre, l'eau de la piscine était jusqu'alors rejetée dans l'Isle, un affluent de la Dordogne, occasionnant une perte de 500 m<sup>3</sup> d'eau.

Le dispositif vise à valoriser l'eau de la piscine lors de sa vidange annuelle.

En vue de stocker l'eau après la période estivale, la mairie doit prendre certaines mesures. Sachant que le chlore est néfaste pour la végétation, la mairie arrête les traitements au chlore début septembre et laisse le chlore s'évaporer. Au bout d'une quinzaine de jours, le chlore s'est totalement évaporé.



Pour que la piscine ne reste pas entièrement vide pendant tout l'hiver, la piscine est seulement vidangée en mai.

Lors de la vidange, l'eau est déversée dans la citerne souple, qui possède une capacité de stockage de 500 m<sup>3</sup>. La citerne comporte deux vannes : une première vanne pour son remplissage et une seconde pour sa vidange.

La première année, la mairie a dépensé 950 euros de prestation de service pour la vidange de la piscine. Dorénavant, la vidange s'effectue par le personnel de la mairie grâce à l'achat d'une vanne 3 voies pour équiper la pompe existante. En effet, cette nouvelle vanne permet soit de déverser l'eau de la piscine directement dans la rivière, soit de la déverser dans la citerne souple.



La piscine communale a un taux de fréquentation peu élevée (cinquantaine de personnes par jour),

justifiant le choix de la commune de ne pas valoriser l'eau de renouvellement de la piscine.

## QUELS SONT LES PRINCIPAUX ATOUTS ?

L'eau de la piscine est réutilisée pour l'arrosage des espaces végétalisés de la commune et notamment du stade de rugby qui se trouve à proximité immédiate de la citerne. Le camion-citerne de la commune, d'une capacité de 1 000 litres, permet l'arrosage des espaces végétalisés l'été tous les 2 jours. Quant au stade, il est arrosé par aspersion à raison de 4 fois pendant l'été, en fonction de la météo, grâce à une pompe et un tuyau connecté à une des vannes de la citerne souple.

L'eau stockée sert également de réserve d'eau pour les pompiers en cas de feux de forêt ou d'incendie.

## QUELLES AVANCEES POUR LES ECONOMIES SUR LA RESSOURCE ?

La commune économise désormais le prélèvement de 500 m<sup>3</sup> d'eau qui auraient été nécessaires pour l'entretien des espaces végétalisés.

### CARTE IDENTITE DE L'ACTION

**Porteur de l'action :** Mairie de Saint-Médard-de-Guizières

**Dates :** Mai et juin 2023

**Moyens humains :** 2 employés pendant 21 heures pour la vidange chaque année et 3 employés pour le terrassement lors de l'installation de la citerne

**Budget :** 26 331,57 € TTC, soit 950,32 € TTC pour la première vidange, 9 080 € TTC pour le terrassement et 10 912,65 € TTC pour l'achat de la citerne

**Résultats :** Économie d'eau de 500 m<sup>3</sup>

## Vue aérienne du site



Animé par la FNCCR, le Club des Bonnes Pratiques d'Économies d'Eau et de Tarification est un espace de partage des pratiques et expériences visant à réduire le prélèvement global en eau sur le territoire. Organisées par ce dernier, les Trophées des économies d'eau visent à identifier, valoriser et récompenser les actions ponctuelles ou de long terme de sensibilisation, d'installation d'outils techniques efficaces et reproductibles pour réduire les consommations d'eau.

Pour plus d'informations : [www.club-ecodeau.fr](http://www.club-ecodeau.fr)  
Pour nous contacter : [club.ecodeau@fnccr.asso.fr](mailto:club.ecodeau@fnccr.asso.fr)

